

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 24 Mars (24/03/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Aizen ABOUA (représenté par M. Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

08 – 24 Mars 2016
CATALOGUE DES TARIFS

Rapporteur : Mme HEMERY

Vu le code général des collectivités,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 1999 décidant de confier la gestion du Centre d'Accueil et de séjour « L'Ancien Carmel » au Club Alpin Français,

Vu la délibération n°18 du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 approuvant le catalogue des tarifs,

Vu l'avis de la commission des Finances du mercredi 9 mars 2016,

Vu le catalogue des tarifs joint à la présente,



Considérant que ce catalogue des tarifs regroupe les tarifs suivants :

- Droits de places
- Stationnement
- Location de salles
- Centre de loisirs
- Conte de loisirs associé à l'école
- Restauration scolaire
- Culture – spectacles
- Culture – école de musique
- Culture – bibliothèque
- Culture – patrimoine
- Administration générale – droit de reprographie
- Cimetière
- Techniques
- Autorisation de voirie
- Taxe de séjour
- Ancien Carmel – chambres et dortoir
- Aire de stationnement de camping-cars

Considérant que les tarifs droits de place comportent une erreur matérielle, à savoir que les tarifs droits de place des marchés forains s'entendent au mètre linéaire et non au m²,

Considérant que l'aire de stationnement de camping-cars sera en service au second trimestre 2016 et qu'il convient de créer un tarif,

Considérant que le tarif relatif au service cimetière concernant la dispersion des cendres – Jardin du souvenir n'était pas mentionné dans le catalogue des tarifs adopté au Conseil Municipal du 14 décembre 2015,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 5 abstentions (Mmes DULAC, FANFELLE ; MM. BOUSQUET,
CHARLES, VALLES),**

- **ADOpte** les tarifs figurants au catalogue 2016 ci-joint, qui entreront en vigueur aux dates précisées dans les tableaux

Pour copie conforme

Moissac le 25 mars 2016

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :